qMATERIEL	1 J	+	*Caution CB*
AGRAFEUSE			
Electrique	16.00	•	*100.00*
ASPIRATEUR INDUSTRIEL 220 V- eau OU poussières			
Poussières	29.00	• *Sac*	*300.00*
Eau	39.00		*300.00*
BETONNIERE pliable			
130L - 220v	41.90		*400.00*
BROYEUR DE BRANCHES électrique à rotors			
(branches jusqu'à 3.5 cm)	45.00		*500.00*
CARRELETTE Manuelle avec molette			
PM	17.00		*100.00*
GM	23.00		*200.00*
DEBOUCHEUR POMPE WC			
	16.00		130.00
DEBROUSAILLEUSE	42.90	⊗•	*300.00*
DECOLLEUSE électrique	21.00		*200.00*
DIABLE simple	12.90		*100.00*
DIABLE escalier 6 roues	18.50		*200.00*
ECHELLE transformable			
2 m90 – 4m 90 (2 plans)	19.90		*330.00*
3 m05 – 6m 95 (3 plans)	29.90		*700.00*
EPANDEUR engrais-gazon	16.00	•	*80.00*
ESCABEAU 6 marches	12.00		*100.00*
ESCABEAU avec stabilsateur plateforme 1.62mètre 7 marches	50.00		800.00
GROUPE ELECTROGENE			
3000w – insonorisé – 2kg	73.00	⊗	*600.00*
KIT DEBOUCHEUR furet 20 mètres pour			
nettoyeur haute pression	29.00		*200.00*
LEVE PLAQUES pliable	35.00		*300.00*
MARTEAU PIQUEUR			
4,3j – 3,5 kg (spécial carrelage)	45.00	•	*400.00*
25j – 10 kg	60.00	•	*600.00*
59j – 32 kg	99.00		*1000.00*
Perforateur SDS MAX	60.00	⊗•	*600.00*

MATERIEL	1 J	+	*Caution CB*
MEULEUSE TRONCONNEUSE			
∅ 125	16.20	•	*100.00*
∅ 125 à batterie 18volt	30.00	•	*400.00*
∅ 230	21.00	•	*150.00*
MONOBROSSE	49.90	•	*200.00*
MOTOBINEUSE	59.00	⊗	*600.00*
NETOYEUR HAUTE PRESSION 150 bar avec:			
10 m de flexible / 1 lance	49.00		
25 m de câble élec 3G2.5 mm²			*800.00*
NETOYEUR VAPEUR	45.00	•	*700.00*
PERFORATEUR			
Electrique 220V SDS+	13.00	•	*250.00*
Batterie 2 accus 36VSDS+	30.00	•	
Electrique 220v SDS max	60.00	•	*600.00*
PERCEUSE			
220V	16.00	•	*100.00*
batterie 18 V 2batterie	28.00	•	*200.00*
POMPE VIDE CAVE immergée :			
8 m³/ h - avec tuyau 10m	29.00		*100.00*
18 m³/ h - avec tuyau 15m	39.00		*200.00*
PONCEUSE ELECTROPORTATIVE			
Excentrique DIAM 150	30.00	•	*300.00*
PONCEUSE A PARQUET et **BORDUREUSE**			
avec sac en toile	69.00	•	*2000.00*
PONCEUSE A PARQUET			
de finition / égreneuse	40.00	•	*1000.00*
POSTE à souder- **ONDULEUR**	39.00	•	*400.00*
RABOT électrique	26.00		*200.00*
RAINUREUSE A BETON	65.00	•	
Avec disques			*500.00*
ROULEAUA GAZON 35kgsable	13.00		
ROULEAU A GAZON EAU	15.00		*80.00*
SCARIFICATEUR Essence			
à couteaux (grandes surfaces)	69.00	⊗	*800.00*

MATERIEL	1 J	+	*Caution CB*
SCIE RADIALE avec lame carbure – 220V			
∅ 210 (portable)	49.00		*500.00*
∅ 250 (sur table)	61.00		*1000.00*
SCIE CIRCULAIRE avec lame carbure			
∅ 165	30.00		*250.00*
∅ 235	33.00		*300.00*
SCIE SABRE	29.00	•	*200.00*
SCIE SAUTEUSE	20.00	•	*100.00*
SHAMPOUINEUSE Injection / extraction			
Tapis/moquette	26.00	•	*200.00*
Voiture	29.00	•	*200.00*
!!! Les shampouineuses ne sont louées que si le produit de nettoyage est acheté à notre magasin.			
SOUFLEUR DE FEUILLES			
Electrique	19.00		*80.00*
Essence	49.00	⊗	*500.00*
TAILLE HAIE			
Electrique 55 cm	33.00		*100.00*
Essence 70 cm	45.00	⊗	*500.00*
TONDEUSE A GAZON			
électrique ≥ 600 m²	23.90		*200.00*
essence tractée	49.90	⊗	*600.00*
TRONCONNEUSE			
électrique - guide 35 cm	20.00	•	*100.00*
essence – guide 30 cm	30.00	⊗•	*300.00*
essence – guide de 40 cm	40.00	⊗•	*700.00*
essence – guide de 50 cm	50.00	⊗•	*700.00*
VISSEUSE			
à batterie (18v)	28.00	•	*200.00*

LEGENDE :

- Matériel consommable à prévoir
▲ Location de matériel supplémentaire à prévoir
⊗ Essence non fournie

Les prix sont en Euro TTC
Cette liste n'est pas exhaustive, en location également du matériel accessoire pour vous faciliter l'utilisation du matériel cité ci-dessus :
Ex : rallonges électriques, enrouleur, tuyau d'arrosage…
FORFAIT NETTOYAGE :
Il sera facturé 40 € de nettoyage pour tout matériel rendu non nettoyé.

L'ensemble des informations contenues sur ce document, est susceptible d'être modifié sans préavis.

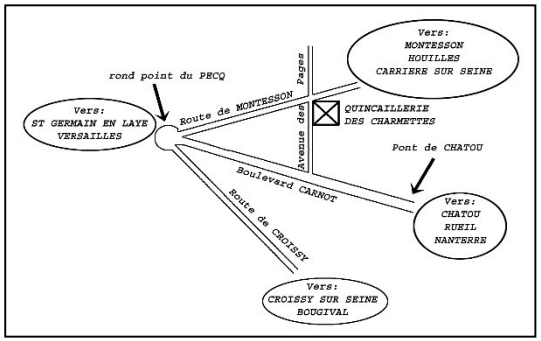
CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1. Réception du matériel loué :
Le locataire se déclare avoir contrôlé le matériel loué et l'avoir reçu en bon état. Avec notice utilisation
2. Le locataire s'engage à :
- renseigner exactement le loueur sur la nature du travail à exécuter.
- traiter le matériel loué conformément à l'emploi indiqué lors de la livraison.
- remettre le matériel au premier souhait du loueur.
- ne pas sous-louer le matériel en le louant à des tiers.

3. Durée :
En cas de non-stipulation expresse dans la convention, la durée de location n'est pas supérieure à 3 jours.
4. Calcul de la durée de location :
La durée de location est décomptée par cycles de 1 journée ou de forfait.
5. Caution :
Le locataire paye au début de la convention de location une caution (fixée par le loueur), qui lui sera restituée au retour du matériel, si celui-ci est en bon état.
6. Décompte :
Le locataire s'engage lors de la remise du matériel loué, de payer au comptant le délai de location ainsi que les produits utilisés.
Le loueur se réserve le droit de déduire la somme due de la caution qui a été payé par le locataire.
Si dans des cas exceptionnels, la somme de la location n'est pas payée immédiatement, elle portera de plein droit et sans mise en demeure, intérêt de 15% à titre de clause pénale forfaitaire.
7. Réparation et nettoyage :
Le locataire s'engage à signaler tous les dommages ou vices du matériel loué par le loueur.
La réparation du matériel loué, ne peut être effectué par le locataire ou par des tiers.
Le locataire s'engage à remettre le matériel loué en état de propreté.

8. Frais :
Si le locataire ne remet pas le matériel loué en état de propreté, le loueur a le droit de porter en compte les frais de nettoyage.
Si le matériel loué n'est pas traité selon le mode d'emploi et si de ce fait le matériel loué subit un dommage, qui ne peut être considéré comme une usure normale, les frais que le loueur devra supporter sont portés en compte au locataire.
Dans ces deux cas, le loueur se réserve le droit de déduire les frais de la caution versée par le locataire.
9. Responsabilité :
Le locataire déclare être informé complètement en ce qui concerne l'usage exact et sûr des machines et des produits.
Le locataire garantira le loueur vis à vis des tiers, des dommages subis par le locataire, au sens le plus large du terme, ou à des tiers par l'usage du matériel loué.
En cas de résultat insuffisant, aucune faute ne peut être imputée au loueur et le locataire renonce par avance à un recours quelconque contre le loueur.
10. Remplacement :
Si le locataire pour une raison quelconque n'est pas à même de rapporter le matériel loué au loueur, il est obligé de payer des dommages-intérêts au loueur, équivalents à la valeur de remplacement du matériel loué.
11. Litiges :
Notre médiateur de la consommation : CM2C TEL 0189470014
https://www.cm2c.net/contact.php

SITUATION :



SERVICE LIVRAISON
Voir au magasin
En fonction du matériel
Et la distance

QUINCAILLERIE DES CHARMETTES
66, avenue des pages
78110 Le Vésinet

qdc78110@gmail.com

TARIF LOCATION DE MATERIEL En TTC 2026

tel : 01 39 52 14 19

HORAIRES D'OUVERTURE

Du Mardi au Samedi :
Le matin de 9h00 à 12h45
L'après-midi de 14h à 18H45

Le dimanche :
Le matin de 9h à 12h30